

REGLEMENT PRIME D'INSTALLATION POUR UN(E) ASSISTANT(TE) MATERNEL(LE)

ARTICLE 1 : PRINCIPE

La Prime d'Installation aux assistant(e)s maternel(le)s est accordée, dans le cadre d'un 1er agrément, aux assistant(e)s maternel(le)s de la circonscription de la Caf du Pas-de-Calais ayant suivi une formation dispensée par le Conseil Général du Pas-de-Calais, dans la limite des crédits notifiés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

ARTICLE 2 : BENEFICIAIRES

Cette aide est versée aux assistant(e)s maternel(le)s faisant l'objet d'un premier agrément.

ARTICLE 3 : MONTANT DE L'AIDE

La prime d'installation est fixée à 1 200 € pour tous les assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s qu'ils exercent à domicile ou en Maison d'assistant(e)s maternel(le)s (Mam).

Les assistant(e)s maternel(le)s exerçant en Mam sont éligibles à la prime d'installation, à condition :

- de transmettre le projet de fonctionnement de la Mam ;
- que la Mam soit référencée sur le site monenfant.fr

ARTICLE 4 : PROCEDURE D'ATTRIBUTION

Dans le cadre d'un premier agrément, il faut :

- avoir suivi la formation dispensée par le Conseil Général
- avoir signé la charte d'engagements réciproques avec la Caf du Pas-de-Calais
- justifier d'au moins deux mois d'activité

ARTICLE 5 : VERSEMENT DE L'AIDE

Le paiement de la prime est effectué à l'assistant(e) maternel(le) sur production d'un dossier complété, signé et accompagné des justificatifs (voir liste des pièces à fournir sur imprimé de demande).

L'assistant(e) maternel(le) doit formuler sa demande dans un délai d'un an à compter de la date d'agrément. La prime d'installation ne peut être versée qu'une seule fois.



DEMANDE DE PRIME D'INSTALLATION

POUR UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) NOUVELLEMENT AGREE(E)

Date de la demande :

Allocataire Caf : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	N° d'Allocataire CAF :
Allocataire Msa : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	N° d'Allocataire MSA :
Nom :	Nom d'épouse (s'il y a lieu) :
Prénom :	Date de naissance : / /
Adresse :	
.....	
Téléphone :	
Agrément délivré le : / / par le Conseil Général de :	
Exercez vous votre activité dans le cadre d'un regroupement d'assistant(e)s maternel(le)s ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Dans l'affirmative, produire le projet de fonctionnement et vérifier votre inscription sur le site www.monenfant.fr	

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) M(me)

Déclare solliciter l'attribution de la prime d'installation et m'engager sur l'honneur à respecter les engagements figurant dans la charte d'engagements réciproques dont j'ai pris connaissance.

Date :/...../.....

Signature

Rappel des pièces à fournir

- imprimé de demande daté, complété et signé
- photocopie de la notification d'agrément du Conseil Général
- photocopie de l'attestation de suivi de la première partie de formation
- photocopies des deux premiers bulletins de salaire
- un exemplaire de la charte d'engagements réciproques complétée, signée et après avoir apposé vos initiales sur chaque page
- déclaration de situation et relevé d'identité bancaire si vous n'êtes pas allocataire

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies et autorise le traitement informatique des renseignements donnés dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Je prends connaissance du fait qu'ils pourront être vérifiés. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait.

Ce formulaire, dûment complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées, est à retourner à votre Caisse d'Allocations Familiales.

Toute demande incomplète sera retournée au demandeur

